

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 23 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 23 Mars 2021 à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouwillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 09 Mars 2021

Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

Votants : 24

Présents :

Mesdames Catherine HERMAN – Annie LEROY - Brigitte MAHEU – Sylvie COURTAUT (suppléante) – Lynda FOURNIER (suppléante)– Sylvie GRENOUILLON (suppléante)- Dominique MARGERY – Carole DELANDE - et Messieurs Alain LETELLIER – Claude DEPLECHIN – Emmanuel PIGEON - Hervé VALLET – Christian GOUSPY - Hervé LE MAREC – Jean-Sébastien DELAVILLE – Jean-Jacques THOMAS - Didier BOUILLIANT – Abdelafid MOKHTARI – Daniel CAUCHIES – Gérard COLLIN (suppléant) - Gérard PETITJEAN-LUCAS (suppléant) - Emmanuel PHILIPPE (suppléant) – Francis NOEL – Patrick LOUVET

Absents excusés :

.Messieurs Hervé DE KONINCK, Denis VANHOUTTE, Olivier DUPUIS, Laurent CHEVALLIER , Eddie VANDENABEELE, Christian NEVEU, Bruno CALEIRO, Francis PAULIAN, Benoît DAUTREMEPUIS, Hervé LEFEBRE.

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLIANT Didier est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2021-01 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 10 Décembre 2020

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 10 Décembre 2020.

Délibération n°2021-02 – Redevances pour le dépotage des matières de vidange

Vu les impacts financiers liés aux surcoûts du sars – cov-2 dans la gestion des boues et aux travaux d'amélioration sur l'usine de Méru, Monsieur le Président vous proposera d'augmenter la part variable de la redevance pour le dépotage des matières de vidange sur la station de Méru.

Ainsi elle passerait de 10€ HT/M3 (valeur 2014) à 15€ HT/M3 (valeur 2021).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Le Président à signer les conventions de dépotage avec chacun des bénéficiaires afin de tenir compte de ces évolutions tarifaires.

Délibération n°2021-03 – Conventions de rétrocession

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Le Président à signer ces conventions de rétrocession avec FLINT IMMOBILIER telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

Délibération n°2021-04 – Adhésion à la médecine professionnelle

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention telle annexée à la présente délibération permettant l'adhésion au service de conseil en prévention des risques professionnels mis en place par le CDG

Délibération n°2021-05 – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie

Considérant les travaux nécessaires pour la mise à niveau de l'autosurveillance du point A2, by-pass de la station de traitement des eaux usées de Villeneuve-les-Sablons, dont le montant des travaux est de 20 000 € HT.

Considérant que ces travaux seront menés en respectant les préconisations de l'AESN

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les opérations de mise à niveau de l'autosurveillance du point A2 de la station de Villeneuve-les-Sablons

S'ENGAGE à réaliser les travaux en respectant les préconisations de l'AESN

SOLLICITE une aide financière au taux maximum pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Le procès-verbal de la séance du 23 Mars 2021 est composé des 5 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-01** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 10 décembre 2020
- **Délibération n°2021-02** – Redevances pour le dépotage des matières de vidange
- **Délibération n°2021-03** – Conventions de rétrocession
- **Délibération n°2021-04** – Adhésion à la médecine professionnelle
- **Délibération n°2021-05** – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie